

**Interventions Ecolo
au Conseil communal de Verviers
séance du 24 juin 2013**

Document à destination de la presse et du secrétaire communal

Points 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11 – POLICE ADMINISTRATIVE – Règlements complémentaires - Changement de sens de circulation

Nous voterons contre l'ensemble de ce point, en cohérence avec notre vote sur le PCM et avec l'argumentation que nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer à de nombreuses reprises à ce sujet. Nous considérons qu'il est absolument aberrant de vouloir faire de Spintay l'unique sortie du centre-ville, alors même qu'il s'agit d'un quartier en difficultés et densément peuplé. On ne revitalise pas un quartier en y faisant passer l'ensemble du trafic routier.

Point 23 – MOBILITE – Voiture partagée

Après les sérieux retards dus à l'inaction de la majorité PS-MR (deux ans pour l'inscription d'une modification budgétaire de 1000 euro pour la réalisation d'une étude de faisabilité, pour rappel !), Verviers va enfin pouvoir accueillir les voitures partagées Cambio. Nous nous en réjouissons évidemment.

Lors de nos précédentes interpellations à ce sujet, nous préconisions d'emblée deux stations au minimum (gare et hôtel de ville ou place du martyr, par exemple). Si le succès est rapidement au RDV, il faudra très vite pouvoir implanter un nouvel emplacement, au risque de décourager les premiers utilisateurs. Ensuite, afin d'augmenter l'attractivité du système, nous pensons qu'accorder aux utilisateurs des aides financières indirectes, en instaurant par exemple la gratuité de parking sur l'ensemble de la commune pour les voitures partagées serait un incitant particulièrement intéressant. Cela a été mis en place par certaines communes de la région bruxelloise. Et ce n'est pas une ou deux voitures qui stationneraient gratuitement au centre-ville qui fera la perte de gestionnaire privé du stationnement... On peut également imaginer prendre contact avec les communes avoisinantes afin que cela soit possible également en dehors des limites communales de Verviers. Un autre élément intéressant serait d'instaurer des places de parking réservées à certains endroits stratégiques afin que les utilisateurs puissent avoir un avantage supplémentaire. Enfin, la ville pourrait donner l'exemple et prendre un ou plusieurs abonnements Cambio pour ses services, une fois que le parc automobile de la ville sera optimisé puisqu'il nous a été dit que cela n'était pas le cas actuellement.

L'objectif étant, évidemment, de **promouvoir le succès de ces voitures partagées, non pas pour contribuer au profit de l'entreprise qui propose ce service, mais parce que ce système participe activement à réduire la dépendance à la voiture individuelle et donc la pression automobile en ville (une voiture Cambio remplace en moyenne 7 véhicules privés), ce dont Verviers a réellement besoin.**

Point 32 - Redevances de stationnement payant

Ecolo s'est opposé à la privatisation du service public du stationnement. Quand nous voyons comme ça « tourne » déjà, nous nous disons que nous avons vraiment bien fait. Ce nouveau règlement impose des tracasseries administratives aux citoyens dans le seul but d'arriver à court ou à moyen terme à la suppression de toute gratuité comme le quart d'heure lorsqu'on va acheter son pain ou son journal, le temps de midi ou le samedi après-midi. Un exemple problématique parmi d'autres expliqué par l'Echevin en section, c'est l'obligation de mettre un disque spécifique pour un quart d'heure de stationnement sur le temps de midi, temps qui restera gratuit pour très peu de temps encore. Le parking payant est un outil pour gérer la mobilité, c'est donc une politique qui doit relever de l'autorité et de la gestion publique. Nous voterons donc contre ce point.

Point 39 – ENSEIGNEMENT COMMUNAL – R.O.I des établissements d'enseignement fondamental et primaire spécialisé

Le groupe Ecolo est favorable au principe d'interdiction du foulard pour les élèves et le personnel enseignant dans les écoles primaires. L'école doit être avant tout un lieu d'inclusion et d'apprentissage de l'émancipation. Nous soutenons donc, sans ambiguïté, ce principe d'interdiction du foulard pour l'enseignement primaire.

Cependant, sur cette question complexe qui touche des sensibilités, nous souhaitons préciser certaines choses :

1° Soyons clairs et lucides : **ce règlement ne résout aucun des défis de l'interculturalité et des difficultés liées au vivre-ensemble à Verviers.** Il est urgent de cesser la surenchère visant à faire de la question du foulard un enjeu électoraliste, afin de pouvoir se pencher lucidement sur les vrais enjeux de l'école (mixité, réussite scolaire, justice sociale...) et plus largement sur les difficultés liées au « vivre ensemble » par une lutte ferme contre toutes les formes de discriminations. **Le vrai danger, ce sont les inégalités sociales** de plus en plus criantes et avec elles, le développement d'un esprit identitaire qui fait que certains se sentent de moins en moins membres de la société.

2. Nous souhaitons que **cette interdiction ciblée soit comprise par tous pour ce qu'elle est effectivement : une interdiction ciblée.** Justifiée par les valeurs que nous partageons tous d'égalité, d'inclusion et d'émancipation.

Sur un sujet comme celui-là, et afin que ce règlement puisse être adopté à l'unanimité dans le climat le plus serein et non polémique possible, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu la réunion d'un groupe de travail avec des représentants des différents partis démocratiques, des directions d'école et du monde enseignant, et même des membres des communautés philosophiques. Pour aboutir à un texte qui aurait été porté par chacun, sans stigmatisation et médiatisation excessive. Si ce règlement vous tenait tellement à cœur, vous aviez largement le temps de mettre en place une telle concertation. Au lieu de cela, le dossier a été présenté à plusieurs reprises au Collège communal, et le texte présenté en section a été fondamentalement revu : la version définitive n'a finalement été portée à la connaissance des conseillers que ... ce vendredi 21 juin 2013 à 16h21 !

3. Ce nouveau règlement d'ordre intérieur adopté aujourd'hui va devoir être communiqué aux parents. Nous insistons sur l'importance du travail de médiation, d'explications, pour que ce règlement ne soit pas vécu comme un acte de rejet de certaines familles et de leurs petites filles en raison de leur religion ou de leur culture. L'objectif doit être de limiter au maximum les effets collatéraux en termes de déscolarisation. Le groupe Ecolo demande un suivi à ce sujet. Si un des buts de ce règlement est de favoriser l'inclusion des élèves dans l'école, la situation d'un retrait ne serait-ce que d'un enfant serait un échec. Et nous devons tout faire pour ne pas y arriver. Il faudra donc, en plus de réglementer, expliquer. Il faut que ce règlement soit compris par chaque famille avant la prochaine rentrée scolaire, pour que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions possibles.

4. Ecolo souhaite lever toute ambiguïté quant à deux situations très précises et propose donc ce soir **deux amendements qui ne portent en rien préjudice à l'objectif de départ**, que nous partageons, à savoir l'interdiction du foulard pour les élèves.

- Pour Ecolo, il est évident que ce règlement ne peut nullement concerner les parents des élèves, tant lorsque ceux-ci viennent amener ou récupérer leur enfant que lorsqu'ils accompagnent une classe lors de sorties scolaires. La question a été posée par écrit à l'Echevin, qui nous a bien assuré que nous étions tous sur la même longueur d'onde à ce sujet. Nous demandons donc de modifier le passage suivant :

« Tant aux élèves eux-mêmes qu'à toute personne appelée à se trouver en contact avec les élèves à des fins éducatives, à titre permanent, temporaire ou occasionnel, »

Par

*« Tant aux élèves eux-mêmes qu'à toute personne, **à l'exception du parent**, appelée à se trouver en contact avec les élèves à des fins éducatives, à titre permanent, temporaire ou occasionnel, »*

- Ce ROI doit évidemment être en conformité avec la jurisprudence du Conseil d'Etat, qui autorise tout professeur de religion à pouvoir porter son signe convictionnel tant dans la classe que dans l'espace scolaire. En ce sens, nous demandons de modifier le passage suivant :

« D'exhiber, de détenir ou d'arborer des symboles, objets divers, drapeaux ou médailles, relatifs aux mêmes, à l'exception des signes d'appartenance religieuse et ce exclusivement durant les cours y consacrés. »

Par

*« D'exhiber, de détenir ou d'arborer des symboles, objets divers, drapeaux ou médailles, relatifs aux mêmes, à l'exception des signes d'appartenance religieuse **pour les professeurs de religion ou de morale laïque** »*

Ces deux amendements nous semblent nécessaires pour donner un cadre clair aux directions d'écoles qui devront l'appliquer. Ils sont indispensables pour préciser les dispositions du règlement quant aux parents et aux professeurs de religion. En matière juridique, le flou est synonyme

d'insécurité. Il ne faudrait pas devoir risquer des interprétations différentes d'une école à l'autre, d'une direction à l'autre.

Point 61 – PROPRETE PUBLIQUE - Nettoyement public du Centre-Ville

Vous allez relancer le marché pour le nettoyage public du centre-ville. Ecolo souhaite savoir si vous avez fait une évaluation du travail effectué par OVS depuis 2008 ? Et le cas échéant, nous aimerions savoir quels en sont les résultats ? Nous avons pour notre part certains échos négatifs de personnes qui habitent ou fréquentent quotidiennement le centre-ville, notamment par rapport à des poubelles régulièrement « pleines à craquer ». Si nous insistons là-dessus, c'est parce qu'à l'époque de la privatisation, les partisans du « tout au privé » nous expliquaient comme à chaque fois que « tout irait mieux » dès lors que l'on abandonnerait le service public, ce qui n'a pas du tout été le cas puisque la ville est plus sale qu'il y a dix ans. En section, on nous a dit que le retour au service public était difficile en raison d'un manque de moyens humains et matériels. S'il est vrai que d'un point de vue matériel, des investissements rentables à terme devraient être faits, d'un point de vue humain, il faut insister sur le fait que les travailleurs des services communaux de nettoyage sont souvent des travailleurs qui sont subsidiés. Ce qui fait que, selon nos informations, la reprise en interne pourrait s'avérer moins cher que l'externalisation. Comme vous ne voulez pas étudier cette option du retour au service public, nous voterons donc contre ce point.

Point 75B.- MOBILITE - Instauration d'une mobilité douce - Réflexions - Point inscrit à la demande de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO

Monsieur l'Echevin de la Mobilité,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Au mois de mars dernier, Ecolo Verviers avait invité l'ensemble des membres de ce Conseil, ainsi que l'ensemble des membres de la CCATM, à un « voyage dans le concret » ayant pour thème la mobilité douce appliquée.

Nous nous sommes rendus à Namur puis à Ottignies-Louvain-la-Neuve (OLLN) pour nous informer, et nous inspirer, des bonnes pratiques en matière de mobilité car ce thème, cher à Ecolo, constitue indéniablement un défi majeur de notre ville.

Nous avons été reçus à Namur par l'Echevine de la mobilité et à OLLN par le Bourgmestre. Ceux-ci nous ont présenté concrètement les avancées réalisées dans leur ville respective quant à la mobilité douce. Ils ont pu nous expliquer aussi la méthode employée pour atteindre leurs objectifs, les avantages qu'ils ont pu en retirer, mais aussi les difficultés rencontrées dans la mise en place de cette mobilité pensée différemment ...

Aujourd'hui, Monsieur l'Echevin, comme nous nous étions engagés à le faire suite à cette journée, nous souhaitons alimenter votre réflexion et vous soumettre certaines propositions précises en matière de mobilité. Il s'agit d'une première réflexion mais nous souhaiterions connaître votre positionnement et votre éventuelle détermination par rapport à ces différentes propositions

constructives d'Ecolo. Et effet, concernant la mobilité, et en particulier la mobilité douce, la **Déclaration de Politique Générale** de votre majorité est on ne peut plus vague. Pour rappel, celle-ci stipule : *“Nous voulons « plus et mieux de place » pour les piétons, les cyclistes, les personnes à mobilité réduite et les transports en commun. Car c’est comme cela que nous parviendrons à remettre de la vie dans nos rues et à favoriser les rencontres humaines positives et la convivialité entre les habitants.”*

Nous espérons que vous ne comptez pas en rester à cette déclaration d'intention. Or, pour réaliser cet objectif, essentiel, de « plus et mieux de place », il y a deux outils impératifs pour Verviers: un plan piéton et un plan vélo.

Ces plans sont des outils de travail à long terme qui sont irréductibles au PCM mais peuvent venir s'inscrire en complément et développement de la phase 3.4 « PLAN POUR LES MODES DOUX (PIETONS, DEUX ROUES) » de ce PCM actualisé.

5 propositions, donc :

Proposition n°1 : le plan piéton

Pour Ecolo, il est clair que le plan piéton est l'avenir des centres urbains ! Tous les indicateurs le montrent. Un premier chantier s'ouvre à vous : la mise en place d'un tel plan, avec un échéancier clair et réaliste.

Verviers a un vrai potentiel en matière de circulation piétonne. De nombreuses petites ruelles, venelles, escaliers,... sont présents au centre-ville et ne demande qu'à être aménagés et mis en valeur¹. Un des objectifs de ce plan serait précisément de mettre en évidence ces itinéraires piétons déjà naturellement présents au centre-ville (ruelle Marechal et Cuper, par exemple) et de réfléchir aux raccourcis à promouvoir.

Les piétons ne sont pas que des promeneurs ! Il y a là un atout important à développer, en termes d'attractivité de la ville pour ses visiteurs, de mixité sociale et de qualité de vie pour ses habitants.

Proposition n°2 : le plan vélo

En Europe comme en Belgique, de nombreuses villes démontrent au quotidien que les vélos ont leur place au cœur des centres urbains. La politique de déplacement qui fait la part belle au vélo rend ces villes plus attrayantes tant pour leurs habitants que pour les visiteurs extérieurs. Pourquoi ce qui se fait ailleurs serait-il impossible à Verviers ? C'est une question de choix : un choix politique et un choix citoyen !

Un principe fondamental doit être répété et bien gardé en tête car il a été vérifié dans toutes les villes cyclables du monde : **l'offre doit précéder la demande car elle la génère (et non l'inverse)** -> IL FAUT D'ABORD CRÉER LA PISTE CYCLABLE ET LES CYCLISTES ARRIVENT ENSUITE

¹ Voir notre intervention à ce sujet au CC d'octobre 2010.

Quelques vérités à rappeler :

- **les aménagements pour cyclistes sont peu coûteux** et occupent peu d'espace. (NB : aucune enquête n'a encore pu chiffrer ce que coûterait le « tout-à-la-route », en ce compris en termes d'impact sur la santé ou de pollution de l'air).
- **moins de danger en ville, c'est possible** : il faut pour cela réaliser de réels aménagements protégeant les cyclistes (état des rues, itinéraires balisés, pistes cyclables...) et limiter la vitesse à 30 km/h dans le centre-ville.
- **le relief n'est pas insurmontable** : les vélos modernes économisent beaucoup d'efforts, certains itinéraires plus faciles peuvent être privilégiés, et des synergies avec les transports en commun peuvent être recherchées.
- On va plus vite à vélo qu'en voiture².
- 50 % des déplacements en voiture font moins de 5km, distance qui peut être accomplie facilement en vélo³.

Ce plan vélo pourrait débiter par un renforcement de « l'axe vert » qui permet aux cyclistes de traverser la ville d'est en ouest... et de s'y arrêter. Cet axe aurait aussi un attrait touristique indéniable en permettant aux visiteurs de transiter agréablement entre le CTLM et les autres musées. Ce plan devrait aussi incorporer le plan de déplacement scolaire pour voir comment organiser les abords des écoles en vue de favoriser l'accès à pied et à vélo (ramassage scolaire et autres expériences à renouveler pour petit à petit faire évoluer les mentalités).

Proposition n°3 : une réflexion en profondeur sur les SUL (Sens Uniques Limités)

Il en existe actuellement 23 à Verviers, mais leur usage est souvent dangereux voire carrément suicidaire ! Quel parent encouragerait ses enfants à les emprunter ? Leur signalisation est aussi parfois insuffisante. En tout état de cause, le problème de ces SUL est qu'ils constituent les exceptions à la règle générale qui est de ne rencontrer personne en sens inverse dans une rue à sens unique. Il faudrait pouvoir inverser la tendance : que les SUL soient la règle et les SU l'exception pour faire évoluer la conduite des automobilistes. Tant que la réflexion sur ces SUL n'est pas aboutie, il serait probablement dangereux d'envisager une mise en place de ce système dans la rue Crapaurue en ouvrant l'espace propre des bus aux vélos. Pourtant, Monsieur l'Echevin, vous qui vous déplacez depuis peu en vélo pliable dans le centre-ville, vous savez que cette mesure est tout à fait nécessaire pour faciliter les déplacements vélo en centre-ville.

Proposition n°4 : un réseau de vélos urbains

A Namur, l'Echevine a pu nous faire la démonstration d'un projet de vélos urbains dont le coût était nul pour les finances communales.

Ce projet pourrait être concrétisé dans notre ville, et permettre tant aux habitants, qu'aux élèves ou encore aux touristes de pouvoir se déplacer en toute liberté le long de notre rivière ou de traverser la ville. Ecolo vous demande de mener rapidement une réflexion pour qu'un tel projet puisse voir le jour à Verviers.

² Les différents tests réalisés par le groupe Ecolo en mai 2004 l'ont démontré (différents usagers, différents trajets, à différents moments).

³ ENQUETE NATIONALE SUR LA MOBILITE DES MENAGES- Réalisation et résultats- Synthèse du rapport final-Avril 2001

Proposition n°5 : une Commission Communale Consultative de la Mobilité

La participation du citoyen est au cœur de notre projet politique. Et en matière de mobilité, il est aussi essentiel de pouvoir rester à l'écoute de l'utilisateur-citoyen. Actuellement, les acteurs majeurs de la mobilité n'ont pas de plateforme de rencontres permettant de trouver des solutions efficaces et concertées. La CCATM, dans son fonctionnement actuel, ne permet pas un travail global sur cet enjeu majeur.

En conclusion, les pistes d'amélioration sont nombreuses et il est urgent de faire de Verviers une ville où la mobilité douce est un des éléments de fierté de ses habitants. Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ces réflexions et à notre volonté de contribuer de manière constructive à cet impératif besoin de « plus et mieux de place » pour les piétons et cyclistes.

Intervention de Muriel Tagnion - Conseil communal du 24 juin 2013

Modification du R.O.I. des écoles communales

Monsieur le Bourgmestre,
Chers Collègues,

De manière générale, la modification du règlement d'ordre intérieur des écoles communales que vous nous proposez est intéressante car elle tient compte de l'évolution de la vie et des habitudes scolaires ainsi que des problèmes liés à l'utilisation des nouvelles technologies.

Maintenant, concernant de manière plus spécifique l'objet principal de la modification que vous proposez, à savoir l'interdiction d'afficher des signes convictionnels dans l'enseignement communal, la position du Parti socialiste est claire.

Le Bureau national du Parti socialiste s'est penché longuement sur la problématique des signes convictionnels dans l'enseignement et la question de l'interdiction totale dans l'enseignement primaire a rapidement fait consensus.

Pour le PS, l'école doit rester avant tout un lieu d'apprentissage. C'est aussi le lieu d'émancipation tant par le savoir, que par la réflexion et le questionnement que ce soit de façon individuelle ou collective. L'école est également un lieu d'égalité entre tous les enfants.

Cette position est l'héritage d'une longue tradition laïque au sein du Parti socialiste décrite par Elio Di Rupo en ces termes : *« Les Socialistes voient dans la laïcité de l'Etat et des instances publiques un moyen d'unir l'ensemble des individus autour de valeurs citoyennes et civiques également valables pour tous. Ce sont les droits humains fondamentaux tels que la liberté d'expression ou l'égalité entre les femmes et les hommes, qui doivent servir de dénominateur commun. C'est également un moyen d'éviter un développement communautariste de la société qui engendrerait inéluctablement des tensions, voire des affrontements destructeurs ».*

Dès lors, sur le fond, le Parti socialiste veut affirmer fermement son soutien à l'interdiction de port de signes convictionnels par des élèves dans l'enseignement primaire.

Par contre, nous ne pouvons pas dissocier la mesure de celui qui porte la proposition de celui qui la formule. En l'occurrence, cette mesure, pourtant positive, se voit investie d'un tout autre sens lorsqu'on sait qu'elle est portée par un Parti qui, depuis le début de la mandature :

- a affirmé, via son chef de Groupe Guillaume Voisin, la supériorité d'une culture sur une autre,
- s'est engagé dans une chasse délirante aux pauvres, aux étrangers (souvenons-nous du « on va tous les faire crever ces sangsues ! » du collaborateur d'un membre de Collège sur Facebook),
- a sanctionné les associations non-collaborantes à cette chasse,
- a invité Luc Trullemans à rejoindre ses rangs. Luc Trullemans, météorologue islamophobe qui s'est prononcé pour le rétablissement de la peine de mort...
- sans oublier la débudgétisation des politiques menées en matière de diversité et d'intégration

On ne peut donc pas faire comme si la mesure proposée ne s'inscrivait pas dans un contexte, un contexte clivant, opposant trop souvent des Verviétois à d'autres Verviétois ; un contexte qui donne une odeur, une coloration, un sens particulier à la mesure que vous proposez.

Sur ce dossier comme sur d'autres, vous n'avez jamais engagé la moindre démarche de concertation, de dialogue, d'écoute avec les acteurs concernés (corps enseignant, parents d'élèves, Associations, les quatre Partis démocratiques du CC) ; vous n'avez jamais engagé le moindre effort pédagogique, le moindre travail d'explication qui aurait permis de faire en sorte que cette mesure soit comprise, acceptée positivement par les personnes concernées. En tout cas, qu'elle ne soit pas mal vécue, qu'elle ne soit pas reçue comme une nouvelle blessure par une série de Verviétois, surtout ceux de confession musulmane particulièrement visés par ce règlement.

Bref, si vous aviez vraiment voulu que cette proposition vienne renforcer le bien-vivre ensemble plutôt que de risquer de renforcer les tensions, les fractures, les incompréhensions entre les Verviétois ; si vous aviez vraiment voulu qu'elle ne s'inscrive pas purement et simplement dans le prolongement de cette dynamique haineuse que vous alimentez depuis quelques mois à Verviers, vous auriez pris la peine d'instruire le dossier autrement...

Où était par exemple le CDH, chantre auto-proclamé (mais jamais au rendez-vous) de la concertation et du dialogue permanent avec le secteur associatif ? Où était Martine Renier, Présidente d'un CRVI qui aurait pu jouer, sur ce dossier, un rôle tout à fait positif pour rassembler les gens, leur faire comprendre la mesure et faire en sorte qu'elle soit comprise et bien acceptée par les publics concernés ?

Vous avez manifestement loupé une nouvelle occasion de favoriser le rapprochement entre les Verviétois et vous donnez une fois de plus l'impression de juste vouloir souffler sur les braises.

Voilà la position du PS ! Nous soutenons la mesure sur le fond : pour cette raison, une partie du groupe votera pour le texte.

MAIS nous refusons de donner un blanc-seing à la majorité et stigmatisons la dynamique inquiétante que vous insufflez à Verviers : pour marquer le coup, une autre partie du groupe s'abstiendra.

Muriel Tarnion
Chef de groupe PS au Conseil communal

Monsieur le Secrétaire communal,
Madame la Présidente,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous un amendement que les groupes cdH et MR souhaitent déposer au Conseil Communal de ce lundi 24 juin concernant le point 39.- ENSEIGNEMENT COMMUNAL - Règlement d'ordre intérieur des établissements d'enseignement fondamental et primaire spécialisé.

Nous proposons dès lors de remplacer le dernier paragraphe de la page comprenant le titre « Les libertés publiques » :

« D'exhiber, de détenir ou d'arborer des symboles, objets divers, drapeaux ou médailles, relatifs aux mêmes, à l'exception des signes d'appartenance religieuse et ce exclusivement durant les cours y consacrés. »

Par

« D'exhiber, de détenir ou d'arborer des symboles, objets divers, drapeaux ou médailles, relatifs aux mêmes, à l'exception des signes d'appartenance philosophique pour les professeurs de religion ou de morale laïque, et, pour les élèves exclusivement durant les cours y consacrés. »

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Secrétaire communal, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour le groupe cdH,



Pour le groupe MR,



Le Conseil communal

24 juin 2013

Projet de délibération

Considérant que la ville de Verviers, au travers de l'ensemble des projets de redynamisation de son offre commerciale et de revitalisation de son cadre urbain, voit l'attractivité de son centre-ville considérablement renforcée ;

Vu l'intérêt manifeste des commerçants du centre-ville de voir organisées différentes manifestations, activités de promotion et de communication en vue de s'inscrire dans cette dynamique de renouveau et d'attirer de nouveaux chaland ;

Vu la volonté des commerçants du centre-ville de voir leurs moyens d'action renforcés dans cette perspective ;

Vu l'importance d'un soutien de cette volonté par le pouvoir public communal et d'une collaboration renforcée entre celui-ci et les commerçants ;

Considérant que le centre-ville constitue le cœur de l'attractivité commerciale d'une ville ;

Considérant la diversité des acteurs « commerciaux » dans le centre-ville (commerces, services, horeca, etc.) ;

Vu la participation relativement faible des commerçants aux associations représentatives ;

Considérant que la Ville dispose du droit de percevoir des impôts, taxes et redevances, notamment au regard de la Constitution et de son article 170 ;

Considérant qu'une redevance permet de cibler toute contrepartie qui pourrait permettre d'atteindre l'objectif défini, en l'occurrence de dégager de

nouveaux moyens pour financer des initiatives renforçant l'attractivité du centre-ville ;

Considérant qu'il convient dès lors de limiter l'application de cette redevance à un périmètre à définir et correspondant au centre-ville commerçant, lieu principal de l'attractivité commerciale de la ville de Verviers ;

Vu l'intérêt de favoriser l'implication de l'ensemble des commerçants repris dans ce périmètre à définir et de mutualiser leurs efforts respectifs pour renforcer l'attractivité du centre-ville et, par conséquent, de leur commerce ;

Vu l'intérêt, pour parvenir à cette fin, d'appliquer le dispositif fiscal le plus adapté à l'ensemble de ceux-ci ;

Considérant la nécessité de garantir l'indépendance des commerçants dans la gestion des fonds ainsi récoltés pour le développement des activités ;

Considérant qu'il appartiendra au Conseil communal, lors de l'élaboration de son budget, d'affecter tous les moyens récoltés à la promotion des activités ainsi définies par les commerçants et prestataires eux-mêmes.

Vu notamment l'article L1122-30 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Charge

Le Collège communal d'élaborer un projet de règlement relatif à une redevance, taxe ou tout autre moyen de nature fiscale dans le but de percevoir auprès de l'ensemble des commerçants, prestataires de services, etc. établis au sein d'un périmètre qu'il définira, des moyens destinés à financer toute activité,

manifestation, opération de marketing et de promotion valorisant l'image de Verviers, de son centre-ville et de ses commerces ;

Le Collège communal d'entreprendre toute démarche qui permettra aux commerçants de se fédérer au sein d'une seule structure dotée de la personnalité juridique dans le but de gérer, de façon indépendante, l'ensemble des moyens récoltés et mis à leur disposition ;

Le Collège de proposer au Conseil un projet de périmètre de perception de la redevance, de la taxe ou du dispositif fiscal le plus adapté dont le règlement sera soumis au Conseil communal lors d'une prochaine séance ;

Le Collège d'identifier le cadre légal permettant d'assurer la stabilité juridique de l'ensemble du dispositif ;

Le Collège d'œuvrer à la mise en place d'un tel dispositif en concertation permanente avec les commerçants, les associations existantes et l'Union des Classes Moyennes de Verviers.